

Vauclin, le 13 septembre 2022

La Principale

A

Les parents d'élèves



La Principale :
Mme Sandrine VICTORIN
Tél : 0596 744063

Mèl : ce.9720031b@ac-martinique.fr

3 cité belle étoile
97280 LE VAUCLIN

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - 2022/2023 -

APPEL A CANDIDATURE

Pourquoi élire des représentants ?

- ⇒ Parce qu'ils seront vos interprètes auprès de la direction du collège. Au sein du Conseil d'Administration, vos élus donneront leur avis ou participeront par vote aux prises de décisions avec les professeurs, les agents techniques et d'administration, les personnels de vie scolaire, les élèves, les élus locaux, la direction, sur :
- le Projet d'Etablissement et les règles d'organisation pédagogique ;
 - le fonctionnement et les résultats de l'Etablissement ;
 - le budget et le compte financier, les tarifs divers ;
 - le Règlement Intérieur du collège ;
 - les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves ;
 - le programme des associations fonctionnant dans l'Etablissement (Association Sportive, Foyer Socio-Educatif).
- ⇒ Ils siégeront aux différentes commissions de l'Etablissement (la Commission Permanente, le Conseil de Discipline, la Commission Educative, le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté). Le mandat des membres du Conseil d'Administration est d'une année, à compter de la date de l'élection.

Calendrier

- * **La liste électorale** sera consultable au secrétariat, à partir du **jeudi 29 septembre**.
- * **Les listes de déclaration de candidatures signées par tous les candidats (annexe IA et IB)** seront remises par les associations ou groupements de parents d'élèves **au plus tard le jeudi 29 septembre** au secrétariat du Chef d'Etablissement.
- * Le collège assure l'impression des bulletins de vote et des professions de foi fournis par les associations ou groupements de parents d'élèves (sauf choix contraire de leur part.)
- * **La mise sous pli du matériel de vote** par les représentants des listes, aura lieu dans l'Etablissement, **vendredi 30 septembre**.
- * **La distribution du matériel aux élèves ou l'expédition** sera effectuée à partir du **lundi 3 octobre**.
- * Les associations ou groupements de parents d'élèves proposeront la liste de leurs représentants au bureau de vote et pour le dépouillement, **au plus tard le mercredi 5 octobre à 12H30** au secrétariat du Chef d'Etablissement.
- * **Le vote uniquement par correspondance** aura lieu du **mardi 4 au vendredi 7 octobre, 12H30**.

Délégués de parents aux conseils de classe

- * **seuls les groupements et associations de parents d'élèves ayant présenté des listes de candidats au Conseil d'Administration peuvent proposer des représentants aux conseils de classe** (deux titulaires et deux suppléants par classe),
- * les parents qui souhaitent être délégués doivent donc impérativement, et dès maintenant, prendre contact avec les associations ou créer un groupement.

Qui peut présenter une liste ?

- *Toute association affiliée à une Fédération ou Union nationale habilitée.*
- *Association locale déclarée de parents d'élèves dont l'objet est la défense des intérêts communs des parents d'élèves.*
- *Parents d'élèves constitués en association.*
- *Parents d'élèves non affiliés à une association qui désirent constituer un groupement à l'occasion des élections (en ce cas, contacter le Principal dès maintenant).*
- *« Union » composée de membres de plusieurs associations ou de membres de plusieurs associations et des parents isolés ou de membres d'une association et des parents isolés.*

Une liste = minimum deux parents d'élèves

Qui peut voter ?

- * Chaque parent sauf ceux qui se sont vus retirer l'autorité parentale par décision de justice.
- * Les personnes qui ont la garde légale ou judiciaire d'élèves et les familles nourricières d'enfants placés sous la garde d'organismes sociaux bénéficient d'un suffrage non cumulatif avec celui dont ils disposeraient au titre de leurs propres enfants inscrits dans le collège.
- * Les personnes de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits que les nationaux. Elles sont éligibles et électrices.

Nous encourageons chaque parent à s'engager auprès de l'association ou du groupement de son choix pour participer à la vie de l'Etablissement en répondant à ses sollicitations, en participant à ses réunions et en se proposant pour les divers mandats dont disposent les parents dans l'Etablissement.

LES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES.

U.P.E.M. : 0696 183079 0596 60 95 95 affaires.scolaires@upem.mq

FCPE : Mme DAVIDAS Chrystelle 0696 820713 fcpe.college.vauclin@gmail.com

Parents, nous voulons un Etablissement dont nous soyons fiers, et qui soit fier de ses élèves : faisons-le ensemble, pour leur réussite et leur épanouissement.

La Principale, Sandrine VICTORIN